



Réévaluation du loyer - base de calcul

Par **Josaga**, le **05/01/2011** à **15:30**

Bonjour,
Je suis dans mon logement depuis février 2004, mon loyer a été réévalué en 2006 et plus jamais depuis. Ces jours-ci le propriétaire m'a déposé un courrier pour m'annoncer le nouveau montant du loyer à partir du 1/02/11 en faisant comme s'il avait augmenté le loyer annuellement. Est-ce légal ? Je veux dire est-ce que le loyer peut être revu avec un tel bond ou l'indice devrait-il être appliqué au montant actuel du loyer ?
Merci